



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 décembre 2022

CSA SPIP

LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE NATIONAL



SIMON-PIERRE LAGOUCHE

Secrétaire National

Chers collègues,

Début décembre, vous serez appelé(e)s à choisir vos représentants au Comité Social d'Administration (CSA) des SPIP. Cette instance de dialogue social créée par la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 traitera de tous les sujets qui impacteront la vie des personnels en SPIP. Le résultat de ces élections professionnelles est donc décisif pour l'avenir de nos métiers et de nos conditions d'exercice. Il déterminera qui sera légitime pour porter votre voix face à l'administration et qui disposera des moyens légaux et humains pour défendre vos intérêts.

Ces élections sont historiques à double titre. Premièrement, nous expérimenterons collectivement le vote électronique. Deuxièmement, les élections professionnelles sont les premières depuis la loi de Transformation de la Fonction Publique. Face à la volonté du Gouvernement de réduire les espaces de dialogue social et d'expression des personnels, nous devons choisir des représentants d'expérience, pragmatiques, constructifs et déterminés. Les candidats de la liste **UFAP UNSa Justice** s'engagent à siéger au sein du CSA SPIP en véritables défenseurs des personnels et à porter votre voix sans compromission avec l'administration.

“

L'UFAP UNSa Justice refuse les postures de principe et les carcans idéologiques

”

L'UFAP UNSa Justice est fière du bilan qu'elle porte au terme de ces quatre années de mandat : mise en œuvre concrète du passage en catégorie A pour les CPIP, revalorisation indemnitaire historique de 200 € de l'IFSE en juin 2022, création d'organigrammes de référence pour les SPIP, obtention d'une note nationale d'organisation des services pendant la crise sanitaire... Syndicat apolitique et multicatégoriel, **L'UFAP UNSa Justice** refuse les postures de principe et les carcans idéologiques. Son unique préoccupation est de faire avancer concrètement la cause des personnels de tous les corps présents en SPIP.

Seule Organisation Syndicale représentative à tous les niveaux du ministère de la Justice, **L'UFAP UNSa Justice** met à votre service ses 35 ans d'expérience, sa connaissance de l'ensemble des problématiques pénitentiaires et son vaste réseau de militants et d'élus dans les instances paritaires. Face à l'administration, nous avons besoin d'une organisation syndicale qui compte, capable d'imposer ses revendications et d'obliger nos dirigeants à tenir leurs engagements.

Du 1^{er} au 8 décembre, faites le choix d'une organisation syndicale de terrain et d'une liste qui représente l'ensemble des personnels de filière insertion et probation. Votez UFAP UNSa Justice !

LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UFAP UNSa JUSTICE



EMMANUEL CHAMBAUD

Le 12 juillet 1995, j'ai épousé la profession de surveillant pénitentiaire et depuis 20 ans, je milite pour les personnels de l'administration pénitentiaire.

Pour moi, le rôle du syndicat, c'est avant tout la défense des droits collectifs et individuels des personnels qu'il représente.

L'UFAP UNSa Justice, ce sont des femmes et des hommes de terrain qui vous accompagnent au quotidien depuis 35 ans. Ils œuvrent chaque jour avec force et conviction à l'amélioration de vos conditions de travail, à l'évolution de vos métiers et carrières.

L'UFAP UNSa Justice a fait le choix du multi catégoriel. De cette diversité naît la richesse de la vision de l'ensemble de nos professions.

Notre combat est aussi votre combat, lutter contre les injustices et la maltraitance institutionnelle grandissantes au sein de notre direction.

Notre combat, c'est la reconnaissance de l'engagement professionnel et des valeurs des femmes et des hommes qui portent aujourd'hui une administration à bout de souffle.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, je vote et je fais voter UFAP UNSa Justice pour un syndicalisme multi catégoriel fort et de proximité !

**VOTER C'EST AGIR
POUR VOTRE QUOTIDIEN**

VOS PRIORITÉS SONT NOS COMBATS

PRIORITÉ : POUVOIR D'ACHAT !



Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat avec seulement 3,5% d'augmentation du montant du point d'indice ? Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat en modifiant les grilles indiciaires des fonctionnaires, pour éviter qu'elles ne descendent en dessous du salaire minimum de croissance (SMIC) et en reconduisant la garantie individuelle de pouvoir d'achat ? Stop au bricolage ! **L'UFAP UNSa Justice** exige des mesures d'urgence pour les Personnels de l'administration pénitentiaire. À la lecture du projet de loi de finances 2023, le ministère de l'économie et des finances a revu, à la hausse, ses prévisions d'inflation pour 2022 et 2023 : de 5 à 5,3% et de 3,2 à 4,2%.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, la défense de votre pouvoir d'achat est une priorité absolue. **L'UFAP UNSa Justice** demande la poursuite des négociations afin d'aboutir à une augmentation de la valeur du point d'indice proportionnelle à l'inflation et des réformes statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps et des grades (PS, PA, PT, PIP, CDC).

L'évolution de nos métiers oblige une montée en compétences, elle doit donc se traduire par une reconnaissance financière de notre administration.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en œuvre d'un « plan Ségur » au ministère de la justice qui intégrera la réforme des conditions d'emploi, d'exercice et de déroulement de carrière.

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSA JUSTICE

- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
Renforcer la sécurité dans toutes les structures, Créer des établissements spécialisés pour les profils complexes, Mettre en œuvre un plan de lutte contre toutes les violences physiques et morales.
- EFFECTIFS**
Réviser et créer des organigrammes de référence dans tous les établissements et services pour tous les corps afin de combler tous les postes vacants.
Une politique de recrutement ambitieuse dans les SPIP en vue de la révision des ratios des organigrammes de référence et pour permettre le binôme des interventions extérieures (DDSE, BAR, enquêtes et VAD)
- RÉGIME INDEMNITAIRE**
Revaloriser l'ensemble des indemnités pour les personnels de la DAP (PSS, ICP, IFSE, IFO, astreintes) et harmoniser tous les régimes indemnitaires.
- VALORISATION DU TRAVAIL**
La reconnaissance du travail accompli par les personnels pénitentiaires de tous corps et grades doit être suivie par des promotions et des récompenses à la hauteur de leur investissement professionnel.
- FORMATION**
Initiale comme continue adaptée à l'évolution des métiers et des postes occupés.
- RETRAITE**
Maintenir le système par répartition et les acquis relatifs à la particularité des métiers en élargissant le statut spécial à l'ensemble des personnels pénitentiaires.
- ACTION SOCIALE**
Soutenir les agents en difficultés financières, en matière de logement, notamment en zone tendue, places réservées en crèche, prise en charge des orphelins...
- POLITIQUE PÉNITENTIAIRE EN OUTRE-MER**
Mettre en place des missions supports (ERIS, EJ, équipes cynotechniques) et des structures (UHSA, UHSI, EPM) existantes dans l'Hexagone.
- ORGANISATION ADMINISTRATIVE**
La création d'une Direction Centrale de l'Insertion et de la Probation, autonome de la DAP, pour sécuriser les budgets et disposer d'un parc immobilier propre aux SPIP.

L'UFAP UNSa JUSTICE, MIEUX NOUS CONNAÎTRE

UN VASTE MAILLAGE TERRITORIAL

L'UFAP UNSa Justice avec ses représentants locaux sont présents dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires, SPIP et services pénitentiaires. Ils répondent à vos questions, vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice dispose de bureaux locaux dans les directions interrégionales des services pénitentiaires. Ces représentants siègent dans les CSA locaux et interrégionaux. Si votre établissement ne dispose pas d'un bureau local de L'UFAP UNSa Justice, vous avez la possibilité de contacter le secrétaire général de région. Il existe autant d'unions régionales (14) que de directions interrégionales des services pénitentiaires et de départements et collectivités d'Outre-Mer. Ils siègent également dans les CSA interrégionaux et les CAPL.

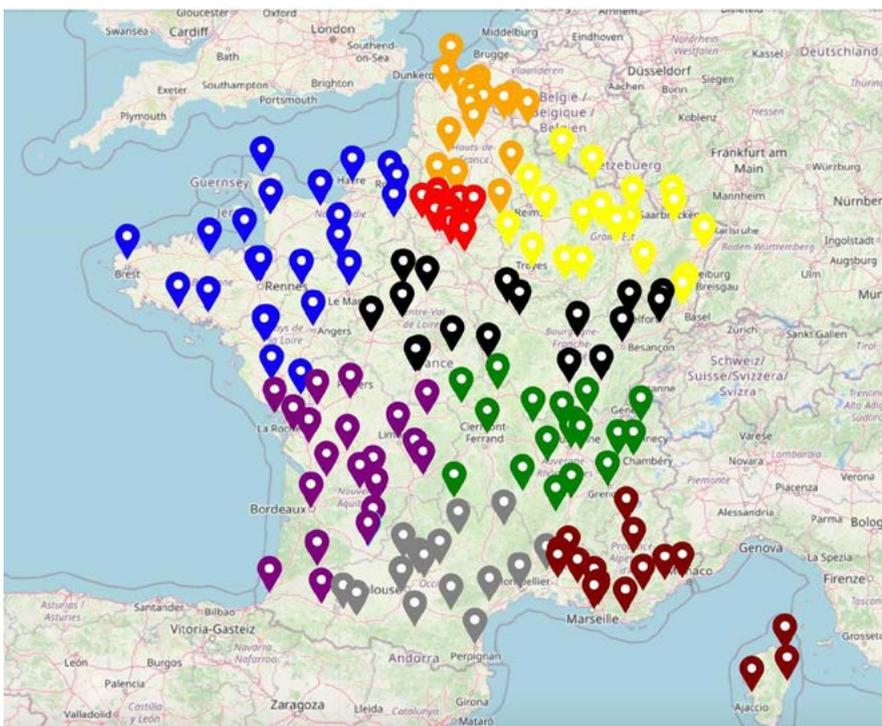
L'UFAP UNSa Justice, c'est une équipe présente à l'échelon national formée d'un secrétaire général, de secrétaires généraux adjoints et de secrétaires nationaux. Ils ont vocation à siéger dans les instances ministérielles et d'administration centrale.

L'UFAP UNSa Justice est présente dans l'ensemble des instances au niveau local, interrégional et national. Elle conseille, soutient et assure la défense des agents en matière disciplinaire en interrégion comme au national.

Elle accompagne les agents devant les conseils médicaux départementaux (qui remplacent les commissions de réforme départementales) dans le cadre de la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents comme des maladies.

La loi de transformation de la fonction publique permet, dans un certain nombre de cas, d'agir après la tenue d'une CAP. Cet état amène le développement des recours administratifs et contentieux. L'UFAP UNSa Justice dispose d'un pôle juridique qui vous conseillera et vous accompagnera dans le cadre de ces procédures.

L'UFAP UNSa Justice est un laboratoire d'idées pour moderniser l'institution pénitentiaire et permettre l'évolution de nos métiers et la diversification de nos missions.



POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Dans une société qui nous impose de nombreuses obligations et restrictions de libertés, il n'est pas envisageable de ne pas faire usage de son droit d'expression individuel existant : le vote.

Avec la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'État entend rénover le dialogue social. En théorie en tout cas.

Le constat est amer : les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont perdu de leur substance. Habilitées auparavant à donner un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité et de promotion interne, elles ne sont plus compétentes, depuis le 1^{er} janvier 2020, en matière de mutation et de mobilité et, depuis le 1^{er} janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.

Désormais, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) fixent les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique.

Le Comité Social d'Administration (CSA) réduit le nombre d'instances dans lesquelles siègent les organisations syndicales. Il est une création de cette même loi, née de la fusion des Conseils Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Une organisation syndicale, pour peser dans les négociations collectives et dans l'examen de situations individuelles, se doit d'être représentative.

**VOTER, C'EST CHOISIR SES REPRÉSENTANTS,
C'EST EXPRIMER SA VOLONTÉ, C'EST EXISTER.**

Je vote donc je suis !



**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
AVEC LE VOTE ÉLECTRONIQUE,
VOTEZ QUAND VOUS LE VOULEZ ET
OÙ QUE VOUS SOYEZ SUR TOUS LES
SUPPORTS NUMÉRIQUES**

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À L'UFAP UNSA JUSTICE ?

**L'UFAP UNSa Justice,
un syndicat qui prend
des engagements
et qui les tient !**

- ✓ **Création de 1 100 emplois**
- ✓ **Prise en compte de la pénibilité et des spécificités des métiers de l'administration pénitentiaire** dans le régime indemnitaire des agents (évolution de la PSS)
- ✓ **Revalorisation des indemnités existantes** (ICP, IFO, IFSE, astreintes) et création de la prime de fidélisation
- ✓ **Réforme de la chaîne de commandement, des filières technique et d'insertion – probation**
- ✓ **Élaboration du dispositif du surveillant référent rebaptisé « surveillant acteur »** par l'administration pénitentiaire
- ✓ **Avancées en matière de conditions de travail, renforcement légal et matériel des mesures de sécurité**

L'UFAP UNSa Justice, c'est 35 ans de militantisme et d'engagement au quotidien au service du terrain en Métropole comme en Outre-Mer.

L'UFAP UNSa Justice, c'est une nouvelle équipe qui poursuit les batailles entamées et engage de nouveaux combats face à la transformation de la fonction publique.

L'UFAP UNSa Justice, c'est un syndicalisme en action, composé de femmes et d'hommes dans les établissements et services pénitentiaires, apportant, jour après jour, conseils, aide et assistance aux agents de toutes catégories et de tous corps.

L'UFAP UNSa Justice porte les couleurs du multicatégoriel avec pour valeur l'apolitisme.

**Voter, c'est commencer à agir,
c'est prendre son avenir en main
et agir ensemble !**

JE VOTE

UFAP UNSa JUSTICE

du 1^{er} au 8 décembre 2022

**DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION
TÉLÉCHARGEZ LÀ !**



ufap.fr

NOTRE LISTE

CSA SPIP



#1

Simon-Pierre Lagouche
SPIP 80
RA Amiens



#2

Emmanuel Willekens
SPIP 80
RA Péronne



#3

Jérémy Rivière
SPIP 974
RA Saint-Pierre



#4

Florian Rousset
SPIP 26/07
RA Valence



#5

Françoise Gueugneau
SPIP 71
RA Châlon-sur-Saône



#6

Karim Benhaya
SPIP 67
RA Schlitigheim



#7

Morgane Denoual
SPIP 77
RA Réau



#8

Aurélie Font
SPIP 34



#9

Céline Berthelot
SPIP 83
RA Toulon



#10

Aurélia Jouy
SPIP 95
RA Pontoise



#11

Joëlle Masson
SPIP Martinique
RA Ducos



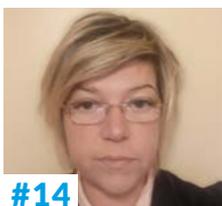
#12

Corinne Krzak
SPIP Troyes



#13

Audrey Smaha
SPIP 63/15
RA Aurillac



#14

Karine Leroy
SPIP 02
RA Laon



#15

Kelline Boissard
SPIP 973
Guyane



#16

El Hassania Baria
SPIP 25
Montbéliard



LE MOT DE NOTRE SECRÉTAIRE NATIONAL



SIMON-PIERRE LAGOUCHE

Secrétaire National

Début décembre, vous serez appelé(e)s à choisir vos représentants à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Cette instance de dialogue social historique a été profondément remaniée par la Loi de la Transformation de la Fonction Publique, qui lui a ôté ses prérogatives en matière d'avancement et de mobilité. Elle reste néanmoins compétente sur les questions individuelles : refus de titularisation et de stagiairisation, refus d'autorisation de télétravail ou d'utilisation de son compte personnel de formation, poursuites disciplinaires, contestation de l'évaluation annuelle.

Le résultat de ces élections professionnelles est donc déterminant pour la défense de nos droits et de nos carrières professionnelles. Il déterminera qui sera légitime pour porter votre voix face à l'administration et qui disposera des moyens légaux et humains pour défendre vos intérêts.

La réduction du périmètre de compétence des CAP et la refonte de la notion de paritarisme ont rendu les décisions de l'administration plus opaques en matière de mobilité et d'avancement, laissant le champ libre au copinage et à l'arbitraire des DFPIP et de la DAP. Dans ce contexte, il est essentiel de pouvoir compter sur des

“
**Face à
l'administration,
nous avons
besoin d'une
organisation
syndicale qui
compte**
”

représentants des personnels combattifs et expérimentés, sur une organisation représentative à l'échelon ministériel.

S'agissant des compétences restant du domaine de la CAP, l'UFAP UNSa Justice poursuit son engagement en faveur de plus de transparence et du respect des droits de chacun.

Syndicat apolitique et multicatégoriel, l'UFAP UNSa Justice refuse les postures de principe et les carcans idéologiques pour faire avancer la cause des personnels de tous les corps présents en SPIP. Cette cause a été l'unique préoccupation de ses représentants dans les instances de dialogue social et elle le restera.

L'UFAP UNSa Justice met à votre service ses 35 ans d'expérience, sa connaissance de l'ensemble des problématiques pénitentiaires et son vaste réseau de militants et d'élus dans les instances paritaires. Face à l'administration, nous avons besoin d'une organisation syndicale qui compte, capable de peser de tout son poids dans les négociations et d'obliger nos dirigeants à tenir leurs engagements.

Du 1^{er} au 8 décembre, faites le choix d'une organisation syndicale de terrain et d'une liste qui représente réellement le corps des CPIP. Votez UFAP UNSa Justice !

NOS REVENDICATIONS

- La création d'une Direction Centrale de l'Insertion et de la Probation, autonome de la DAP, pour sécuriser les budgets et disposer d'un parc immobilier propre aux SPIP.
- Une politique de recrutement ambitieuse dans les SPIP en vue de la révision des ratios des organigrammes de référence et pour permettre le binôme des interventions extérieures (DDSE, BAR, enquêtes et VAD).
- La révision des organigrammes de référence avec l'établissement d'un ratio de 1 CPIP pour 40 mesures.
- L'intégration dans les grilles indiciaires de la revalorisation indemnitaire de 200€ et 220€ de l'IFSE des CPIP obtenue en juin 2022.
- La fin de l'injustice indemnitaire, notamment par la revalorisation et l'alignement à 28% de la PSS pour tous les personnels exerçant en SPIP.
- La bonification du 1/5^e pour la retraite et le bénéfice du cadre actif pour les personnels des SPIP.
- La sécurisation des SPIP et des interventions extérieures de ses agents.
- L'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 et le rétablissement de la compétence des CAP en matière de mobilité et d'avancement.
- Le rétablissement de la transparence lors des campagnes de mobilité et l'application stricte de la priorité aux originaires.
- L'harmonisation des règles applicables au télétravail dans les SPIP ainsi que l'application stricte de la circulaire du 23 octobre 2020 et des accords signés entre les organisations syndicales et l'Administration.

VOS PRIORITÉS SONT NOS COMBATS

PRIORITÉ : POUVOIR D'ACHAT !



Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat avec seulement 3,5% d'augmentation du montant du point d'indice ? Comment lutter contre la baisse du pouvoir d'achat en modifiant les grilles indiciaires des fonctionnaires, pour éviter qu'elles ne descendent en dessous du salaire minimum de croissance (SMIC) et en reconduisant la garantie individuelle de pouvoir d'achat ? Stop au bricolage ! **L'UFAP UNSa Justice** exige des mesures d'urgence pour les Personnels de l'administration pénitentiaire. À la lecture du projet de loi de finances 2023, le ministère de l'économie et des finances a revu, à la hausse, ses prévisions d'inflation pour 2022 et 2023 : de 5 à 5,3% et de 3,2 à 4,2%.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**, la défense de votre pouvoir d'achat est une priorité absolue. **L'UFAP UNSa Justice** demande la poursuite des négociations afin d'aboutir à une augmentation de la valeur du point d'indice proportionnelle à l'inflation et des réformes statutaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps et des grades (PS, PA, PT, PIP, CDC).

L'évolution de nos métiers oblige une montée en compétences, elle doit donc se traduire par une reconnaissance financière de notre administration.

L'UFAP UNSa Justice exige la mise en œuvre d'un « plan Ségur » au ministère de la justice qui intégrera la réforme des conditions d'emploi, d'exercice et de déroulement de carrière.

LES REVENDICATIONS DE L'UFAP UNSA JUSTICE

- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
Renforcer la sécurité dans toutes les structures,
Créer des établissements spécialisés pour les profils complexes,
Mettre en œuvre un plan de lutte contre toutes les violences physiques et morales.
- EFFECTIFS**
Réviser et créer des organigrammes de référence dans tous les établissements et services pour tous les corps afin de combler tous les postes vacants.
- RÉGIME INDEMNITAIRE**
Revaloriser l'ensemble des indemnités pour les personnels de la DAP (PSS, ICP, IFSE, IFO, astreintes) et harmoniser tous les régimes indemnitaires.
- VALORISATION DU TRAVAIL**
La reconnaissance du travail accompli par les personnels pénitentiaires de tous corps et grades doit être suivie par des promotions et des récompenses à la hauteur de leur investissement professionnel.
- FORMATION**
Initiale comme continue adaptée à l'évolution des métiers et des postes occupés.
- RETRAITE**
Maintenir le système par répartition et les acquis relatifs à la particularité des métiers en élargissant le statut spécial à l'ensemble des personnels pénitentiaires.
- ACTION SOCIALE**
Soutenir les agents en difficultés financières, en matière de logement, notamment en zone tendue, places réservées en crèche, prise en charge des orphelins...
- POLITIQUE PÉNITENTIAIRE EN OUTRE-MER**
Mettre en place des missions supports (ERIS, EJ, équipes cynotechniques) et des structures (UHSA, UHSI, EPM) existantes dans l'Hexagone.

L'UFAP UNSa JUSTICE, MIEUX NOUS CONNAÎTRE

UN VASTE MAILLAGE TERRITORIAL

L'UFAP UNSa Justice avec ses représentants locaux sont présents dans la quasi-totalité des établissements pénitentiaires, SPIP et services pénitentiaires. Ils répondent à vos questions, vous conseillent et vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice dispose de bureaux locaux dans les directions interrégionales des services pénitentiaires. Ces représentants siègent dans les CSA locaux et interrégionaux. Si votre établissement ne dispose pas d'un bureau local de L'UFAP UNSa Justice, vous avez la possibilité de contacter le secrétaire général de région. Il existe autant d'unions régionales (14) que de directions interrégionales des services pénitentiaires et de départements et collectivités d'Outre-Mer. Ils siègent également dans les CSA interrégionaux et les CAPL.

L'UFAP UNSa Justice, c'est une équipe présente à l'échelon national formée d'un secrétaire général, de secrétaires généraux adjoints et de secrétaires nationaux. Ils ont vocation à siéger dans les instances ministérielles et d'administration centrale.

L'UFAP UNSa Justice est présente dans l'ensemble des instances au niveau local, interrégional et national. Elle conseille, soutient et assure la défense des agents en matière disciplinaire en interrégion comme au national.

Elle accompagne les agents devant les conseils médicaux départementaux (qui remplacent les commissions de réforme départementales) dans le cadre de la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents comme des maladies.

La loi de transformation de la fonction publique permet, dans un certain nombre de cas, d'agir après la tenue d'une CAP. Cet état amène le développement des recours administratifs et contentieux. L'UFAP UNSa Justice dispose d'un pôle juridique qui vous conseillera et vous accompagnera dans le cadre de ces procédures.

L'UFAP UNSa Justice est un laboratoire d'idées pour moderniser l'institution pénitentiaire et permettre l'évolution de nos métiers et la diversification de nos missions.



POURQUOI VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Dans une société qui nous impose de nombreuses obligations et restrictions de libertés, il n'est pas envisageable de ne pas faire usage de son droit d'expression individuel existant : le vote.

Avec la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, l'État entend rénover le dialogue social. En théorie en tout cas.

Le constat est amer : les Commissions Administratives Paritaires (CAP) ont perdu de leur substance. Habilitées auparavant à donner un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité et de promotion interne, elles ne sont plus compétentes, depuis le 1^{er} janvier 2020, en matière de mutation et de mobilité et, depuis le 1^{er} janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.

Désormais, les Lignes Directrices de Gestion (LDG) fixent les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique.

Le Comité Social d'Administration (CSA) réduit le nombre d'instances dans lesquelles siègent les organisations syndicales. Il est une création de cette même loi, née de la fusion des Conseils Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Une organisation syndicale, pour peser dans les négociations collectives et dans l'examen de situations individuelles, se doit d'être représentative.

**VOTER, C'EST CHOISIR SES REPRÉSENTANTS,
C'EST EXPRIMER SA VOLONTÉ, C'EST EXISTER.**

Je vote donc je suis !



**DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
AVEC LE VOTE ÉLECTRONIQUE,
VOTEZ QUAND VOUS LE VOULEZ ET
OÙ QUE VOUS SOYEZ SUR TOUS LES
SUPPORTS NUMÉRIQUES**

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À L'UFAP UNSA JUSTICE ?

**L'UFAP UNSa Justice,
un syndicat qui prend
des engagements
et qui les tient !**

- ✓ **Création de 1 100 emplois**
- ✓ **Prise en compte de la pénibilité et des spécificités des métiers de l'administration pénitentiaire** dans le régime indemnitaire des agents (évolution de la PSS)
- ✓ **Revalorisation des indemnités existantes** (ICP, IFO, IFSE, astreintes) et création de la prime de fidélisation
- ✓ **Réforme de la chaîne de commandement, des filières technique et d'insertion – probation**
- ✓ **Élaboration du dispositif du surveillant référent rebaptisé « surveillant acteur »** par l'administration pénitentiaire
- ✓ **Avancées en matière de conditions de travail, renforcement légal et matériel des mesures de sécurité**

L'UFAP UNSa Justice, c'est 35 ans de militantisme et d'engagement au quotidien au service du terrain en Métropole comme en Outre-Mer.

L'UFAP UNSa Justice, c'est une nouvelle équipe qui poursuit les batailles entamées et engage de nouveaux combats face à la transformation de la fonction publique.

L'UFAP UNSa Justice, c'est un syndicalisme en action, composé de femmes et d'hommes dans les établissements et services pénitentiaires, apportant, jour après jour, conseils, aide et assistance aux agents de toutes catégories et de tous corps.

L'UFAP UNSa Justice porte les couleurs du multicatégoriel avec pour valeur l'apolitisme.

**Voter, c'est commencer à agir,
c'est prendre son avenir en main
et agir ensemble !**

JE VOTE

UFAP UNSa JUSTICE

du 1^{er} au 8 décembre 2022

**DÉCOUVREZ NOTRE NOUVELLE APPLICATION
TÉLÉCHARGEZ LÀ !**



ufap.fr

NOTRE LISTE

CAP CPIP (N°4)

#1 | Simon-Pierre Lagouche
SPIP 80
RA Amiens

#2 | Morgane Denoual
SPIP 77
RA Réau

#3 | Corinne Simoneau
SPIP 69

#4 | Arfang Sadji
SPIP
RA Fleury-Mérogis

#5 | Émilie Berry
SPIP 974
RA Saint-Pierre

#6 | Linda Boukrouche
DISP Marseille

#7 | Didier Beny
SPIP 971
RA Les Abymes

#8 | Juliette Coulibaly
SPIP 59
RA Dunkerque

#9 | Joëlle Masson
SPIP Martinique
RA Ducos

#10 | Céline Berthelot
SPIP 83
RA Toulon

#11 | Audrey Smaha
SPIP 15/63
RA Aurillac

#12 | Aurélia Jouy
SPIP 95
RA Pontoise

JE VOTE

UFAP UNSa JUSTICE

du 1^{er} au 8 décembre 2022



DÉCOUVREZ
NOTRE NOUVELLE APPLICATION
TÉLÉCHARGEZ LÀ !

